AGENCE : TARBES
Votre interlocuteur Apave : Mathilde EVRARD
Email : mathilde.evrard@apave.com
Tél : 0679546793

UNIVERSITE DE PAU ET PAYS DE L ADOUR
A l'attention de : Pauline POUY

Email : pauline.pouy@univ-pau.fr
Tél :

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

UPPA - Mise en accessibilité du campus de Tarbes - TARBES

N° D'AFFAIRE : C25123772 N° CHRONO : 4 ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT N° 3 DU 10/06/2026	CE RAPPORT A ETE VALIDE PAR LE CHARGE D'AFFAIRE LE 22/07/2026 **SIGNATURE** EVRARD Mathilde	CHANTIER QUARTIER BASTILLAC 65000 TARBES	**SANS OBSERVATIONS**

Apave Infrastructures et Construction France, Société par actions simplifiée
sis 6 Rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 071

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.
Le dossier examiné a été reçu :
Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH
Hand-ERP	Accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :
L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :
- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :
- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux concernant ces existants.

SEI - Sont exclus de la prestation :
- La vérification, au regard de la réglementation des ICPE (code de l'environnement livre V Titre I et décrets d'application), des installations classées qui sont incluses dans les établissements recevant du public, à l' exception des installations classées citées dans le règlement de sécurité ERP, les isolements et les intercommunications ;
- La sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier ;
- La protection des travailleurs et du public contre les dangers des rayonnements ionisants.
Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

Hand-ERP - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :
- L'établissement de l'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité, prévue par l'article L. 122-9 du CCH,
- L'accessibilité des lieux de travail au personnel handicapé en application des articles R.4214-26 à R.4214-29 et R.4217-2 du code du travail.
- l'accessibilité des bâtiments d'habitation aux personnes handicapés en application des articles R.162-1 à R.162-7 et R.163-1 à R.163-4 du CCH.

Suivi des versions du rapport

Version	Synthèse des versions du rapport	N° chrono
1	Création du document	1
2		2
3		3
4		4

Ce rapport annule et remplace le rapport N°3 du 10/06/2026

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES 4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION 5
3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION 6
4. SYNTHESE DES AVIS 7
5. AVIS AU STADE CONCEPTION 8
6. DOCUMENTS EXAMINES 17
7. DIFFUSION 17

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

UPPA - Mise en accessibilité du campus de Tarbes
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.
A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.
Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.
Date de référence prise par défaut : 03/06/2025

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 03/06/2025
- Montant prévu des travaux : 67 000 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 2 mois

Classement réglementaire :

- ERP de 3ème catégorie : R , X

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : UNIVERSITE DE PAU ET PAYS DE L ADOUR
AVENUE DE L UNIVERSITE
64012 PAU

Maître d'Ouvrage délégué : UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
Avenue de l'Université
64012 PAU CEDEX

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESTINATION DES LOCAUX

Pour l'établissement du présent rapport, la destination des ouvrages portés à notre connaissance prend en compte les usages suivants :
Enseignement : Université

Université de tarbes - Bâtiments concernés par les travaux:

Classement des bâtiments :
- HUS : ERP de 3ème catégorie de type X
- STAPS : ERP de 3ème catégorie de type R

2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

Mise en conformité de l'accessibilité PMR du campus de Tarbes.
Deux bâtiments sont concernés
- Halles des sports
- Bastillac STAPS

Nature des travaux prévus pour la mise en conformité sont:

Aménagements extérieurs - VRD
Bande d'aide à l'orientation podotactile
Cheminement PMR
Place parking PMR

Second œuvre
Serrurerie : Prolongement main courante
Menuiserie extérieure : Pose de porte tierce
Menuiserie intérieure : Pose de poignée bec de canne
Menuiserie intérieure : Nez de marche antidérapant
Menuiserie intérieure : Patère

Corps-d 'état techniques
Plomberie Equipement : Pose de poignée de préemption WC
Plomberie Equipement : Abaissement d'urinoir
Plomberie Equipement : Pose de lavabo PMR
Plomberie Equipement : Pose de barre de maintien douche
Plomberie Equipement : Remplacement de miroir
Ascenseurs : signalisation sonore et visuelle ext
Ascenseurs : Signalisation vocale et visuelle Int

Mobiliers et Equipements spécifiques
Signalétique : Totem
Signalétique : vitrage
Signalétique : escalier (bande contrastée première et dernière marches)
Signalétique : Bande de vigilance
Signalétique : porte
Signalétique
Mobilier PMR

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION

3.1 MISSIONS COMPLEMENTAIRES RECOMMANDEES

Dans le cadre de la contribution à la prévention des aléas techniques inhérents au projet, nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage pour étudier des missions complémentaires non prévues au contrat de contrôle technique.

4. SYNTHESE DES AVIS

4.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées



MENUISERIES EXTERIEURES

Dispositions générales	

5. AVIS AU STADE CONCEPTION

5.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :
Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l' ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambigüité, absence de document,…). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)
Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)
Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)
Exigence réglementaire pour mémoire

5.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS
MENUISERIES EXTERIEURES			
MENUISERIES EXTERIEURES			
Dispositions générales	**F**	**N°O1 - 3**	**Menuiserie extérieure - Mission L:** Selon § 3.7.5 , les caractéristiques des menuiseries extérieures remplacées seront les suivantes: Caractéristiques générales : - Ensemble porte fenêtre TIERCE (dimension selon existant) avec le vantail principal de (dimensions minimum LxH) : 93 x 204 cm et ouvrant secondaire semi-fixe (crémone pompier). - Classement AEV mini : A3 E4 VA2 - Profilés en aluminium à rupture de pont thermique - Double virage 44/2 - Vitrage extérieur feuilleté type STADIP SP10 – classe P5A - Coefficient de transmission thermique Uw < 1,3 W/m²°K - Couleur : DITO EXISTANT. - L'ensemble devra être certifié NF, disposer d'un DTA (document technique d' application) ou d'un avis technique en cours de validité. - Présence de vitrophanie selon conformité PMR Localisation: STAPS 368

5.3 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES Art. CO	

EXIGENCES/LOCALISATION			AVIS
DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE (CO23 à 26)			
Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur) (CO24)	**F**	**N°E3 - 3**	**Portes 385 et 381**: Nous notons (selon § 3.7.6) que les portes remplacées dans le cadre des travaux posséderont une résistance PF 1/2H (EI30) y compris leurs oculus. Les portes bénéficieront d'un PV. Fourniture et pose de blocs-portes doubles vantaux avec système va-et-vient monté sur charnières pour portes existantes ou neuves.
DEGAGEMENTS - SORTIES (CO43 à 48)			
Caractéristiques des blocs-portes (CO44)			
Largeur des portes (§1)	**F**	**N°E1 - 2**	**Bâtiment STAP - Issue de secours extérieure N° 368:** Nous notons la présence de dispositifs de décondamnation (crémone pompier sur vantail secondaire, barre anti panique). Ouverture de la porte dans le sens de l'évacuation selon plan de repérage STAPS rdc
Partie vitrée sur les portes en va-et-vient (§2)	**F**	**N°E2 - 2**	Nous notons que selon § 3.7.6 que les portes intérieures tierces des circulations remplacées dans le cadre des travaux (portes 381 / 385) seront équipées d'oculus PF 1/2h..
Manoeuvre des portes (CO45)			
Sens d'ouverture de portes (§1)	**F**	**N°E4 - 2**	Les portes des issues de secours s'ouvriront dans le sens de l'évacuation.
Portes des sorties de secours (CO46)			
Manoeuvre des portes (§1)	**F**		
Verrouillage (§2)	**F**		

5.4 Avis sur exigences réglementaires - Accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN BATIMENT EXISTANT PC ≥ 01/01/2015 Arrêté du 8/12/2014			
CHEMINEMENTS EXTERIEURS (Art. 2)			
Repérage et guidage			
OU Repère continu, tactile et visuellement contrasté pour le guidage sur le cheminement accessible	**F**		
Si bande guidage, respect de l'annexe 6 ou NF P 98-352 / 2015	**F**		
Caractéristiques dimensionnelles			
Cheminement accessible horizontal et sans ressaut	**F**	**N°E7 - 4**	**Cheminement extérieur espace picnic N°353:** Nous notons selon § 3.5.3 du DCE les caractéristiques de dimensionnement du cheminement extérieur créé (largeurde 1,5m, pente < à 5%, ressaut < à 2cm).
Largeur du cheminement ≥ 1,20 m	**PM**	**N°E8 - 1**	Voir observation ci-dessus.
Sécurité et usage			
Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	**F**		
Dispositif d'éclairage : 20 lux	**PM**		

EXIGENCES/LOCALISATION			AVIS
		N°E10 - 2	Les cheminements extérieurs seront éclairés sur une bas de 20 lux.
PLACES DE STATIONNEMENT (Art. 3)			
Repérage des places adaptées depuis l'entrée du parc de stationnement	**F**		
Cheminement accessible reliant les places adaptées à l'entrée accessible de l'établissement	**PM**		
Repérage de chaque place adaptée	**F**		
Caractéristiques dimensionnelles	**F**	N°E13 - 2	**<u>Places de stationnement PMR créées - EXT n°390, 352:</u>** Pas de remarque selon le descriptif du § 3.5.6 du DCE relatif à la création de place de stationnement PMR.
ACCUEIL DU PUBLIC (Art. 5)			
	F		
CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES (Art. 7)			
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement			
Largeur entre mains courantes ≥ 1 m	**F**		
Dispositif d'éveil à la vigilance *En haut des escaliers et sur chaque palier intermédiaire à 0,50 m de la première marche*	**F**		

EXIGENCES/LOCALISATION			AVIS
Contremarche de la première marche et la dernière marche	F		
Nez de marches	F		
Mains courantes	F	N°E20 - 2	Lot serrurerie § 3.7.4.1: Pas de remarques à formuler sur ce point. Localisation: BAT STAPS n°355 BAT HUS n°384
Ascenseurs			
Conforme aux dispositions du I de l'article 7.2 ou à la norme NF EN 81-70 (2003 révisée en 2020) si installation d'un ascenseur	F		
TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES (Art. 8)			
	HM		
REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS (Art. 9)			
	HM		
PORTES, PORTIQUES ET SAS (Art. 10)			
Caractéristiques dimensionnelles			
locaux ≥ 100 personnes			
Largeur passage utile ≥ 1,20 m	F		

EXIGENCES/LOCALISATION			AVIS	
Si plusieurs vantaux, largeur de vantail utilisé ≥ 0,80m et ≥ 0,77m de passage utile	F			
Atteinte et usage				
Poignées des portes				
Facilement préhensibles	F			
Manoeuvrable en position "debout" et "assis"	F			
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N	PM		N°E28 - 1	**Porte d'accès aux locaux remplacées - résistance à l'ouverture:** Nous rappelons que les portes remplacées ne devront pas présenter de résistance à l'ouverture supérieure à 50 N.
Sécurité d'usage				
Contraste visuel par rapport à l'environnement pour les portes ou leur encadrement et leur poignée	F		N°E29 - 2	**Caractéristiques des portes remplacées:** Nous notons que les poignées remplacées bat STAPS N° 370 et 373 seront en aluminium et contrastées vis à vis de leur environnement.
SANITAIRES (Art. 12)				
Le cabinet d'aisance est adapté si :				
Un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	F			
Barre d'appui latérale à la cuvette				
Permettant le transfert d'une personne en fauteuil roulant et apportant une aide au relevage	F			
Située à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80m du sol	F			

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Sa fixation et son support sont conçus de sorte à reprendre le poids d'une personne	F	
Lavabo accessible		
Au moins un lavabo par groupe de lavabos est accessible	F	
Les divers accessoires (miroirs, distibuteur de savon, sèches mains, patères sont accessibles)	F	
Vide en partie inférieure : ≥ 0,30 m de profondeur x ≥ 0,60 m de largeur x ≥ 0,70 m de hauteur	F	
Positionnement et choix de la robinetterie permet son usage en position assise	F	
Si urinoirs en batterie alors positionnés à différentes hauteurs	F	
SORTIES POUR UN USAGE NORMAL DU BATIMENT (Art. 13)		
	F	
ECLAIRAGE (Art. 14)		
	HM	
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS (Art. 16)		

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
F	

6. DOCUMENTS EXAMINES

UNIVERSITE DE PAU ET PAYS DE L ADOUR

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		DCE TARBES révisé transmis le 08/06/2026	10/06/2026
		DCE TARBES -REVISION DU 22/07/2026	22/07/2026

7. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

UNIVERSITE DE PAU ET PAYS DE L ADOUR
Pauline POUY
pauline.pouy@univ-pau.fr